


DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 04/12/2020
Reçu en préfecture le 04/12/2020
Affiché le 
ID : 059-265904565-20201201-N1701122020-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°17
Ateliers de relaxation

L'An Deux Mille Vingt.
Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles-
STALLONE Estienne.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès - ALFANO Marie-Joëlle -
KOMIN Pascale - CORREAU Marie-Thérèse - BROUTIN Françoise - MARCZEWSKI
Christiane - VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia
Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy
Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie - Madame GAUTRON Marie-Paule
Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'action « Bien dans son corps », une nouvelle convention de partenariat a été initiée pour remettre en route les ateliers de relaxation axés principalement sur des exercices de sophrologie (cf. pièce-jointe).
Les séances seront animées par Mme VAN WYNSBERGE Eve, sophrologue thérapeute.
Deux groupes seront créés : un groupe senior et un groupe public en insertion, chacun composé de 8 participants.
L'atelier se déroulera les vendredis matin en alternant les deux groupes. Toutes les 10 séances, le groupe sera totalement renouvelé afin de proposer cette action au plus grand nombre. Cette action se déroulera entre janvier et juin 2021.
Le coût s'élève à 60€ X 21 séances, soit 1260€, pour 32 participants.
Co financement CAF et département sur cette action.
Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions.

La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX

AUTORISE : Monsieur le Président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.